l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

NOS ACTIONS DE PARTENARIAT À DESTINATION DES ASSURÉS

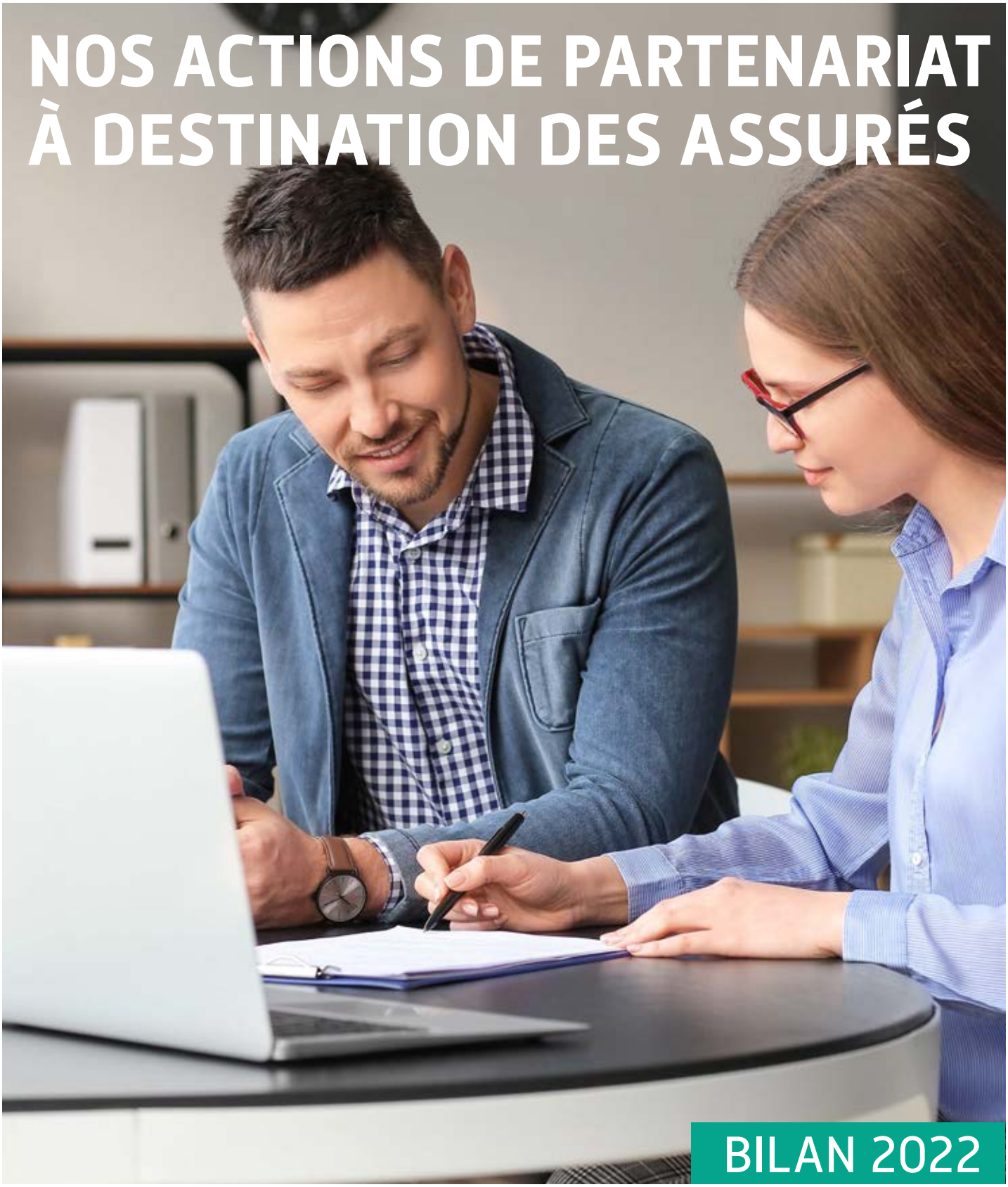

BILAN 2022

// LE SOMMAIRE

STRATÉGIE PARTENARIALE EN 2022 - Page 4

CARTES ET DONNÉES 2021 - Page 5

CONTRIBUTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES ACTION SOCIALE DE LA CPAM - Page 9

RÉSULTATS DU SUIVI DU RENONCEMENT AUX SOINS - Page 10

NOUVELLES CONVENTIONS PARTENARIALES - Page 12

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES - Page 13

PRÉVENTION ET EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ – Page 14

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES - Page 15

ANNEXES - page 17

- Annexe 1 - Fiche de présentation du site dédié aux partenaires.
- Annexe 2 - Bilan 2022 des conseillers techniques action sociale contexte « Aller vers ».
- Annexe 3 - Newsletters mensuelles.
- Annexe 4 - Exemple de déploiement terrain avec l'association l'Escale à La Rochelle.
- Annexe 5 - Exemples de visuels types (posts et mails) de la campagne de communication ciblée vers les étudiants, pilotée par la Cpam et relayée par les partenaires.

LEXIQUE - page 24

INTRODUCTION

MARIE-ANNE ZANOR, CHEFFE DE PROJET

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945.

Afin d'optimiser cette dimension, plusieurs axes ont continué d'être développés en 2022 par les services de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, à destination des partenaires de notre territoire :

- offre de services en ligne du site dédié aux 900 partenaires fédérés avec de nombreux circuits courts ;
- offre d'accueil adaptée et relayée sur le site ;
- « Aller vers », sur le terrain, réalisé par les conseillers techniques action sociale et les agents experts du pôle Accompagnement social.

En 2022, les propositions de services en ligne ont continué leur progression en nombre tandis que les volumes de contacts mensuels en provenance des partenaires se sont stabilisés.

Pour exemple

Afin d'éviter une attente trop longue dans nos accueils de La Rochelle, Rochefort ou Saintes, les assurés peuvent désormais prendre rendez-vous en flashant le QR code, accessible sur l'affiche ci-contre, apposée à l'entrée de chacun des 3 accueils.

Les assurés accèdent directement à une fiche dématérialisée sur laquelle ils renseignent leurs coordonnées et disponibilités pour un rendez-vous. Chaque contact est rappelé dans les 24 heures par un technicien conseil assurance maladie.
Cette offre est relayée sur le site dédié aux partenaires.

Annexe 1 : Fiche de présentation des services du site « Votre espace partenaires Cpam 17 ».

STRATÉGIE PARTENARIALE EN 2022

Le contenu des orientations listées ci-dessous a été établi pour la durée de la convention nationale d'objectifs et de gestion 2018-2022, déclinée localement en contrat pluriannuel de gestion :

- poursuivre le déploiement des partenariats auprès des acteurs sociaux et du soin ;
- simplifier le plus possible les relations partenariales en lien avec les assurés ;
- planifier une matinée partenaires à destination des partenaires conventionnés et 3 autres dédiées aux partenaires non conventionnés, réparties géographiquement sur 3 sites : La Rochelle, Rochefort et Saintes, en 2019, puis en 2021 ;
- promouvoir les services de la Pfidass (MisAS à partir de 2022) avec la contribution des partenaires dans le repérage des situations de renoncement aux droits et aux soins, pour l'Examen de prévention en santé et le Dossier médical partagé ;
- créer une offre de services à destination des travailleurs indépendants, avec la participation des deux Chambres de commerce et d'industrie, et de la Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- enrichir le site web « Votre espace partenaires Cpam 17 » ;
- développer les Examens de prévention en santé en lien avec les partenaires du nord du département et le Centre d'examens en santé de Niort ;
- caler les offres de services Cpam sur les préconisations de la Cnam.

Depuis la pandémie liée au Covid-19, les matinées partenaires ont été supprimées au profit des webinaires thématiques « partenaires ». Les partenaires peuvent en outre participer aux webinaires thématiques proposés aux assurés. Le programme des conférences du mois suivant figure dans chaque newsletter mensuelle, ainsi que sur la page d'accueil du site.

CARTES ET DONNÉES 2021

La Cpam met à disposition des partenaires conventionnés et sur le site dédié, des cartographies réalisées à partir des bases de données Cpam. Elles sont mises à jour annuellement et concernent les assurés du régime général.

Elles reprennent par grands cantons les nombres et pourcentages pour les items suivants :

- **assurés avec ou sans médecin traitant (bénéficiaires + 16 ans) ;**
- **assurés avec ou sans complémentaire santé ;**
- **assurés avec ou sans compte ameli ;**
- **assurés avec ou sans consommation de soins depuis + 2 ans ;**
- **population âgée de 65 ans et plus ;**
- **densité omnipraticiens.**

CARTOGRAPHIES 2021

BÉNÉFICIAIRES AYANT DÉCLARÉ UN MÉDECIN TRAITANT

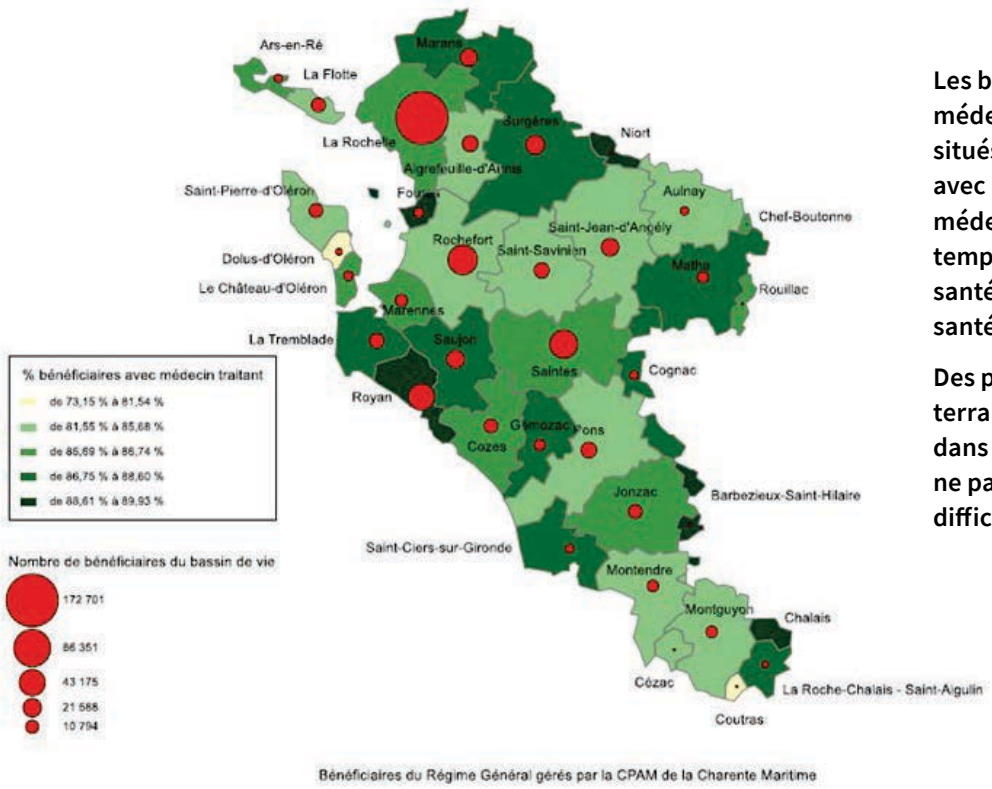

Les bénéficiaires ayant déclaré un médecin traitant sont majoritairement situés en ville. Les territoires ruraux avec les plus faibles pourcentages de médecins traitants sont la plupart du temps associés à un Contrat local de santé (CLS), voire un contrat local de santé mentale.

Des perspectives et actions de terrain sont déclinées localement dans ce contexte, mais ces dernières ne pallient pas complètement les difficultés rencontrées par les assurés.

BÉNÉFICIAIRES AYANT UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

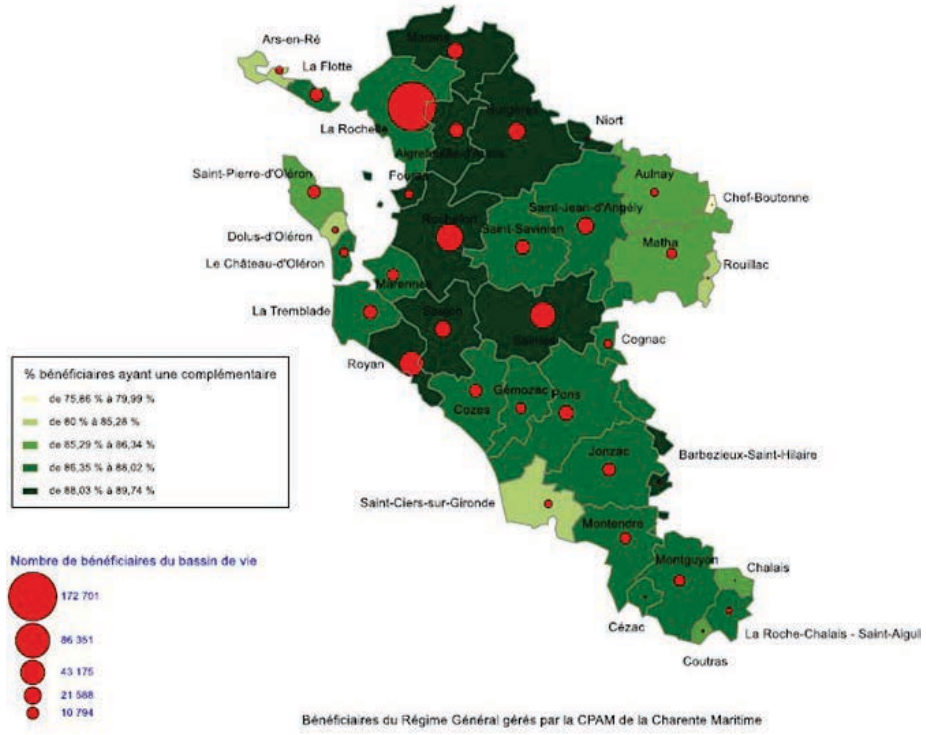

Les bénéficiaires en nombre et en pourcentage sont présents massivement au nord-ouest et au centre du département. Certaines villes et/ou agglomérations proposent des mutuelles avec des tarifs négociés.

BÉNÉFICIAIRES AYANT UN COMPTE AMELI

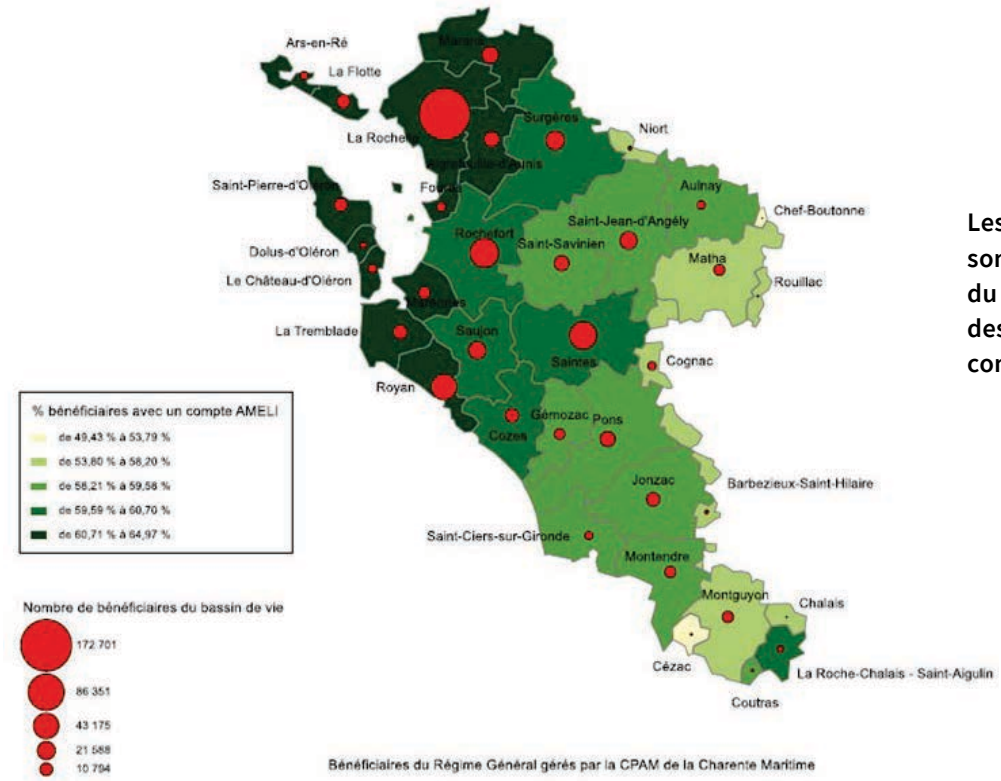

Les assurés ayant un compte ameli sont massivement présents le long du littoral. Ils peuvent bénéficier des 23 services offerts par le compte ameli.

BÉNÉFICIAIRES SANS SOINS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

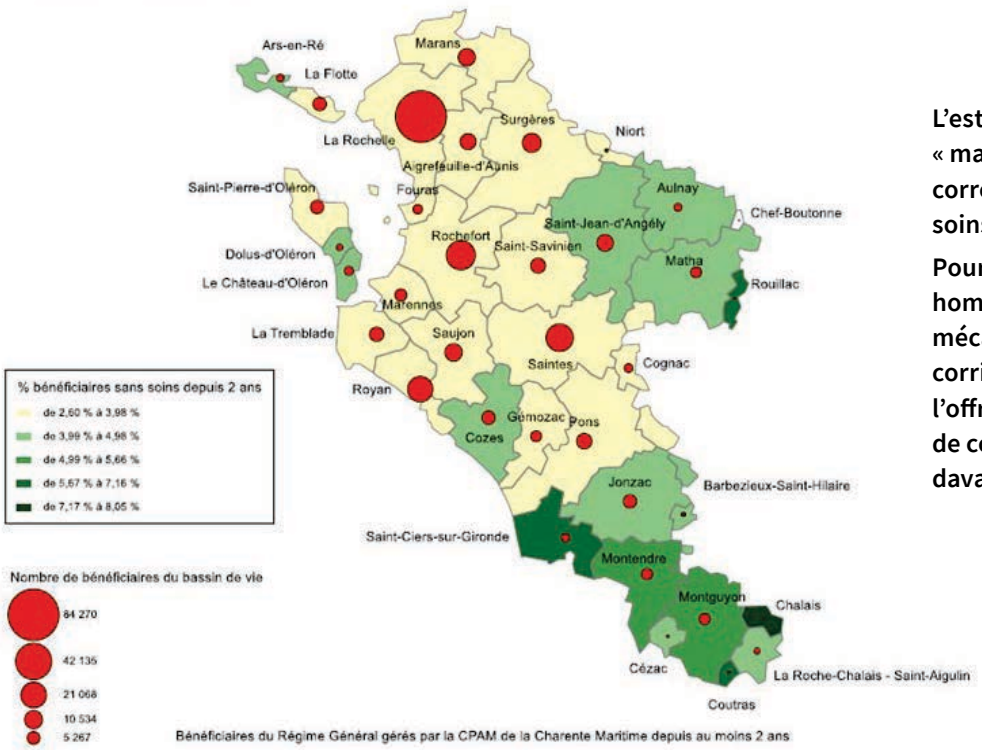

L'est et le sud du département sont « marqués » en pourcentages. Cela correspond effectivement à une offre de soins moindre.

Pour autant, la disparité n'est pas homogène statistiquement. Des mécanismes d'entraide ont permis de corriger artificiellement le maillage de l'offre de soins, avec des « transferts de consommation » sur les zones davantage pourvues.

PART DE LA POPULATION DE 65 ANS ET PLUS

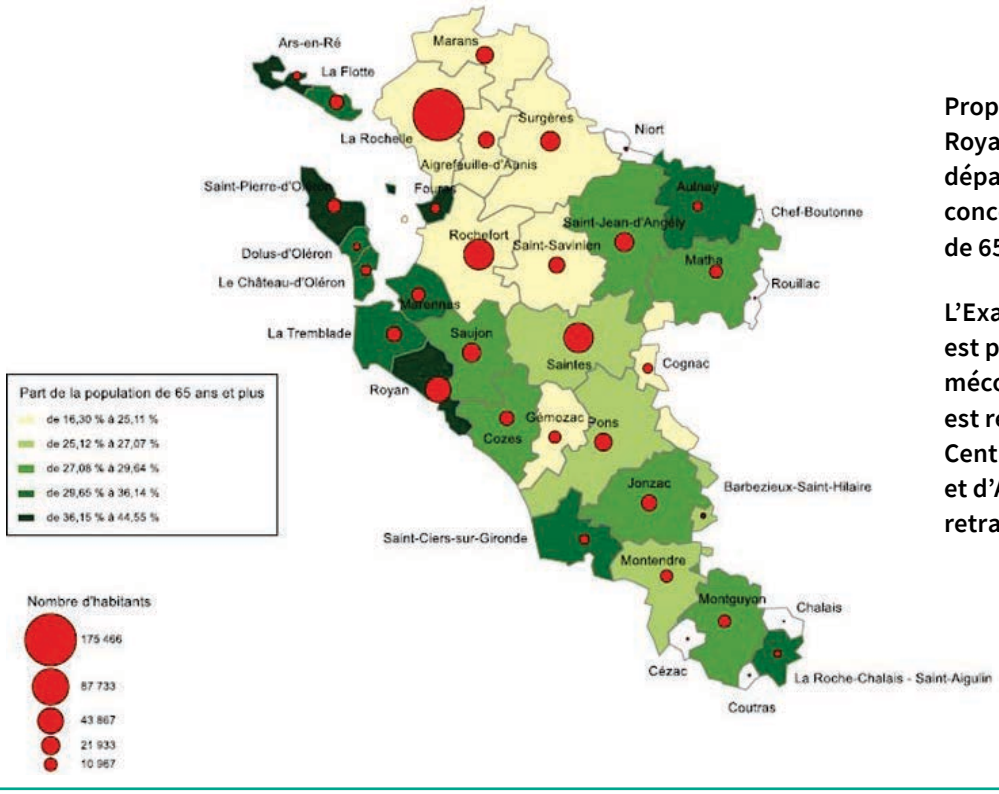

Proportionnellement, les territoires de Royan, des îles Oléron et Ré et l'est du département sont les plus importants concernant la population âgée de plus de 65 ans.

L'Examen de prévention en santé (EPS) est peu pratiqué par ces assurés et reste méconnu. Une action de promotion est reconduite annuellement par les Centres d'examens de santé de Niort et d'Angoulême auprès des nouveaux retraités.

DENSITÉ OMNIPRATICIENS

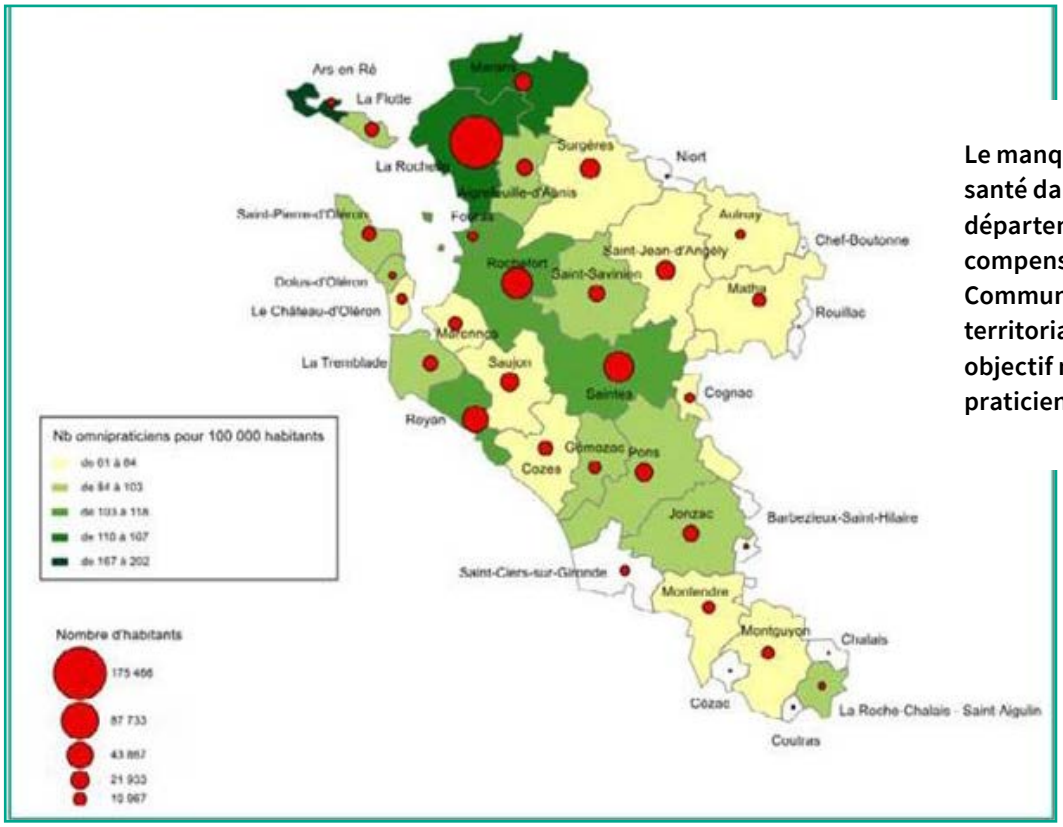

Le manque de professionnels de santé dans le sud, l'est et l'ouest du département a été partiellement compensé par l'émergence des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), ayant pour objectif notamment de regrouper les praticiens en un même lieu.

CONTRIBUTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES ACTION SOCIALE DE LA CPAM

Les Conseillers techniques action sociale sont les principaux contributeurs de la démarche « Aller vers » engagée nationalement et déployée en Charente-Maritime.

Cette démarche, initiée par la Cnam en 2021 dans le cadre du Covid-19 vers les personnes âgées, a pour objectif de déplacer les services de la Cpam sur le terrain pour être au plus près des assurés en difficulté, ou repérés comme étant vulnérables.
Pendant ces temps de rencontre, les agents se déplacent et apportent dans la mesure du possible les réponses aux problématiques soulevées, en temps réel, sur chaque site.

Chez les partenaires, 133 agents ont bénéficié de la présentation de l'offre de services en réunions de service, et **715 assurés ont pu être rencontrés**, avec souvent la résolution de situations complexes.

Annexe 2 : Bilan 2022 des interventions des conseillers techniques action sociale, dans le cadre de l'« Aller vers ».

Intervention de Fabien MOREAU, conseiller technique action sociale à la Mairie annexe de Mireuil (La Rochelle) auprès des travailleurs indépendants retraités.

RÉSULTAT DU SUIVI DU RENONCEMENT AUX SOINS

La lutte contre le renoncement aux soins, quelles qu'en soient les formes et les raisons, mobilise plus que jamais les équipes de la Cpam.

Les équipes interviennent si possible, en amont de la maladie et de ses complications, en accompagnant chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie. L'« Aller vers » déployé permet en outre une proximité terrain très appréciée des assurés, et notamment ceux qui ne viennent pas en accueil ou qui n'ont pas de compte ameli.

DONNÉES 2022

1 699
accompagnements créés

37
saisines non pertinentes

564
accompagnements avec soins réalisés

440
accompagnements en cours

Sur un total de 1 725 signalements réceptionnés en 2022, 128 ont été transmis par des partenaires autres que la Sécurité sociale, soit quasiment 10 %.

À NOTER

Tous les partenaires avec des compétences sociales* procèdent à une large part de la résolution du renoncement aux soins. La caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime représente alors une des dernières marches possibles pour les assurés en difficultés, concernés.

**présence d'assistants sociaux dans la structure.*

Par ailleurs et par anticipation, la Cpam contribue à la diminution du renoncement aux soins en ciblant certaines situations de rupture, avec le suivi des parcours attentionnés nationaux réalisés.

LISTE DES PARCOURS ATTENTIONNÉS ET DES ASSURÉS CONCERNÉS, POUR LE RÉGIME GÉNÉRAL

TITRE OFFRE DU PARCOURS NATIONAL	PARCOURS ATTENTIONNÉS
Accompagnement des séniors	Jeunes retraités invités en bilan de santé
Aide pour la Complémentaire santé solidaire contributive ou non	Tous les bénéficiaires potentiels par foyer
Maternité	Co-animation de rencontres maternité avec la Caf
Affection de longue durée (ALD)	Totalité des assurés nouvellement en maladie de longue durée
Invalidité	Nouveaux invalides invités à des réunions de présentation et d'échanges
Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)	Suivi réalisé par les assistants sociaux de la Carsat
Perte d'un proche	Conjoints survivants
Jeunes de 18 à 25 ans	Jeunes et partenaires associés
Bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)	Département de Charente-Maritime et délégations territoriales associées
Demandeurs d'emploi	Bénéficiaires de minima sociaux
Personnes écrouées	Détenus en prévision de sortie et leurs familles
Personne vivant avec un handicap	Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), tous les assurés
Travailleurs indépendants	Co-animation de webinaires avec l'Urssaf

Rencontres collectives maternité en présentiel à Saintes et à La Rochelle.

NOUVELLES CONVENTIONS PARTENARIALES

Les nouvelles conventions déployées localement sont principalement celles prévues au niveau national sur tout le territoire afin de porter et réaliser, si possible, le principe de l'équité de traitement à l'ensemble des assurés.

Localement, les conventions sont cosignées par le Directeur de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, certaines sont cosignées, en outre, avec d'autres organismes de Sécurité sociale, dont la Caf et l'Urssaf. Elles relaient l'ensemble de l'offre de services en ligne disponible sur le site « Votre espace partenaires CPAM 17 » et prévoient systématiquement des prestations « sur mesure » complémentaires.

Certaines conventions cosignées localement ont une portée restreinte au territoire de la Charente-Maritime.

Parmi elles et pour l'année en cours :

- **la prise en charge des frais de transport collectif pour se rendre à l'Examen de prévention en santé, co-signée notamment par les mandataires judiciaires, certaines tutelles associatives et des centres sociaux ;**
- **la prévention en santé avec le service prévention de la Mairie de La Rochelle ;**
- **la prise en charge du suivi psychologique en visio avec Apsytude.**

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Le Crous de Poitiers

L'Urssaf avec le dispositif Help

La Croix-Rouge française

RAPPEO 17 via l'association Vivre son deuil

SIAO 17

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

5 742 jeunes en situation de vulnérabilité ont été accompagnés par les partenaires conventionnés, qui sont principalement représentés par les Missions locales et les Centres de formation des apprentis. L'ensemble de la démarche ciblage des jeunes Cpam/partenaires est réalisé dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Suite à l'expérimentation menée début 2022 par le pôle Gestion des bénéficiaires, les apprentis des CFA et les bénéficiaires des contrats de professionnalisation Pacea et Cej des Missions locales sont dorénavant autonomisés dès leur 16e année. Un peu plus de 500 jeunes sont concernés chaque année.

Ce statut leur permet en toute légalité d'être ouvreur de droits et non plus ayant droits de leurs parents. Ils peuvent ainsi percevoir des indemnités journalières tout en conservant le relevé d'identité bancaire des parents, ou encore la complémentaire santé de la famille.

Des supports d'information sont téléchargeables ou peuvent être commandés en ligne sur le site dédié aux partenaires. La commande et la livraison sont offertes, dans le cadre de notre mission de service public.

Pour la campagne de l'année, voici la liste non exhaustive des supports utilisés à disposition pour une commande papier (dépliants, affiches…) ou en téléchargement :

- mémos étudiants, étudiants internationaux et catalogues de services associés : en plusieurs langues dont anglais, espagnol, arabe, mandarin, ou encore ukrainien.
- Dépliant « Apprenti(e) les droits et démarches pour votre santé » avec la mention particulière de l'arrêt de travail (qui doit être prescrit par un médecin).
- Dépliant « Vous êtes travailleur(euse) indépendant(e), nous vous protégeons ».
- Dépliant « Rencontres collectives maternité ».
- Dépliant « Besoin d'une aide financière ? ».

// PRÉVENTION ET EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Toute l'offre de prévention est présente sur le site dédié aux partenaires et est régulièrement relayée dans les newsletters mensuelles.

Des actions marketing sont réalisées avec envoi d'invitations à destination d'assurés ciblés, par type de vulnérabilité, d'après les orientations nationales en la matière.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES ASSURÉS EN PROVENANCE DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LES CENTRES D'EXAMENS DE SANTÉ (CES) DE LA CHARENTE ET DES DEUX-SÈVRES

// Pour le centre d'examens de Niort

813 Examens de prévention en santé (EPS) dont 44 EPS Jeunes retraités.

7 ateliers d'éducation en santé ont été réalisés suite à l'EPS, sur les thèmes suivants : alimentation, sommeil, bien-être mental, activité physique, risques cardio-vasculaires.

// Pour le centre d'examens d'Angoulême

112 assurés sur le CES d'Angoulême et 169 reçus sur l'antenne saintaise par groupes.

L'activité EPS 17 sur l'antenne saintaise représente 60 % des EPS réalisés par les équipes du CES 16.

L'antenne saintaise propose un déjeuner gratuit aux participants et à l'accompagnateur.

// PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

6 axes seront développés par l'Assurance Maladie dans la prochaine Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 :

1 // Garantir aux usagers une offre de services performante et personnalisée.

2 // Faire de la prévention et de la santé publique des marqueurs de l'engagement de l'Assurance Maladie en intégrant les enjeux de la transition écologique.

3 // Impulser et accompagner la transformation et l'efficience du système de soins.

4 // Déployer une stratégie ambitieuse de lutte contre la fraude.

5 // Soutenir opérationnellement nos ambitions grâce à la performance et à l'efficience de la branche.

Précisions sur les attendus de l'axe 2 :

- **garantir l'accessibilité territoriale aux soins et lutter contre les déserts médicaux ;**
- **garantir l'accessibilité financière des soins ;**
- **accompagner les personnes éloignées du système de santé ;**
- **mobiliser l'offre de soins et d'accompagnement des Ugecam en appui des priorités de l'Assurance Maladie.**

LOCALEMENT, LES ACTIONS SUIVANTES SONT D'ORES ET DÉJÀ PRÉVUES

// Développer les contributions des partenaires d'après leurs moyens et leurs missions

- **Proposer aux partenaires conventionnés des services attentionnés dans le cadre de l'« Aller vers » ;**
- **favoriser l'efficacité de nos partenariats : optimiser les comités de pilotage, approfondir le diagnostic territorial et la déclinaison des plans d'action ;**
- **développer des actions communes avec les organismes de protection sociale : Caf, Urssaf, Carsat.**

// Détecter de nouveaux bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire

- S'appuyer sur les compétences des partenaires pour développer le nombre de bénéficiaires potentiels de la Complémentaire santé solidaire.

// Renforcer les actions « Aller vers »

- Assurer des permanences bimensuelles chez les caritatifs : Restos du Cœur, Secours populaire. Contribuer au parcours santé Pôle emploi.
- Consolider les accompagnements individuels et attentionnés (approche 360 degrés : Caf, Le Département, L'Escale, Altéa Cabestan, Tremplin 17, etc.).

// Relayer nos campagnes de prévention

- Promouvoir le dépistage organisé des cancers du sein, col de l'utérus, colorectal, et l'examen buccodentaire auprès de tous les partenaires. Assurer la promotion de l'Examen de prévention en santé en groupes, réalisé sur les Centres d'examens de santé de Niort, Angoulême et Saintes.

// Mieux former-informer les partenaires, déployer des outils adaptés à leurs besoins

- Améliorer la communication sur les domaines : solidarité, signalements, compte ameli.
- S'appuyer sur les support existants : newsletter, « Votre espace partenaires Cpam 17 » et les supports des partenaires (réseaux sociaux, sites Internet, etc.).
- Informer les partenaires de l'économie sociale et solidaire.

// Déployer de nouvelles actions transverses favorisant l'accès aux droits et aux soins

- Mettre en œuvre l'exhaustivité des orientations nationales prévues pendant la nouvelle période de convention d'objectifs et de gestion (2023-2027).
- Développer les partenariats dans le cadre des exercices coordonnés avec les professionnels et structures médicales.
- Promouvoir le déploiement local du projet national de l'Assurance Maladie : le Village « Mes tips santé » à La Rochelle le 18 septembre 2023.

ANNEXES

ANNEXE 1

FICHE DE PRÉSENTATION DU SITE DÉDIÉ AUX PARTENAIRES

Très synthétique, elle permet l'accès aux circuits courts proposés par la Cpam, grâce aux QR codes.

Le site est accessible à partir du net avec la recherche : « Votre espace partenaires Cpam 17 ».

Les circuits courts « en ligne » proposés aux 900 partenaires fédérés de la Charente-Maritime

Adresse du site : cpam17.fr/espacepartenaires/index.php

QR code d'accès au site :

Les aides financières

Les modalités de contact en circuit court pour les partenaires

Le catalogue des services du compte ameli (fiches)

La commande de dépliants et l'envoi (offert)

L'accueil des publics dans nos locaux et France Services

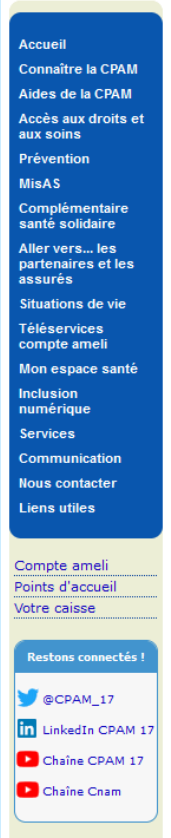

-Connaître la caisse d'assurance maladie et son réseau partenarial ➔

-Les cartographies de l'accès aux droits et aux soins (PLANIR)

-Nous signaler les assurés en renoncement aux soins (prise en charge sous 48h) ➔

-La prévention pour tous : l'accès et l'inscription au bilan de santé, vidéo de présentation

-Tous les droits et démarches par mots clés (abécédaire)

Toute l'offre Inclusion numérique à destination de vos publics :
- débutants,
- intermédiaires,
- autonomes,
avec des supports à télécharger :
- vidéos,
- tutoriels,
-formulaires.

Les simulateurs :
-Indemnités journalières,
-complémentaire santé solidaire,
...

Les newsletters mensuelles et les hors-séries

Rester connecté avec :
-Twitter,
-Youtube

ameli.fr

ANNEXE 2

BILAN 2022 DES CONSEILLERS TECHNIQUES ACTION SOCIALE LORS DES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L' « ALLER VERS »

PARTENAIRES	INTERVENTIONS SUR SITE	TYPE D'INTERVENTIONS	OBJECTIF(S)	PERSONNES RENCONTRÉES
AFP HANDICAP	1	Réunion	Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise et le contenu de la convention signée	10
CENTRE HOSPITALIER LA ROCHELLE /ROCHEFORT	3		Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	34
CIAS MARENNES	1			5
INSTITUT DON BOSCO	1	Jeunes mineurs non accompagnés	Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	10
EXCELIA GROUP	1	Étudiants	Escape game	51
ASSOCIATION DES RETRAITÉS TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	1	Retraités TI	Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	25
SECOURS POPULAIRE LA ROCHELLE	1	Aller vers	Promotion de la vaccination et de l'accès aux droits et aux soins	8
MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITE LA ROCHELLE	8			51
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LA ROCHELLE	1			10
MISSION LOCALE DE SAINTES	1			5
TOTAL CROIX-ROUGE FRANÇAISE	8			44
EXCELIA GROUP	1			21
TOTAL CFA	8			34
SECOURS POPULAIRE ROYAN	1			4
BUS DU CŒUR	3	Aller vers	Promotion de l'accès aux droits et aux soins	49
TOTAL CCAS	7	Réunion	Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	30
UNIVERSITÉ LA ROCHELLE CROUS	1			4
TOTAL MISSIONS LOCALES	12			50
ASSOCIATION ST FIACRE	2	Aller vers	Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	14
CELLULE PDP LA ROCHELLE ET ROCHEFORT	2		Présentation MisAS et AFI à la cellule	44
UNIVERSITÉ LA ROCHELLE TECHNOFORUM	1		Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	38
CESI LAGORD	1		Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise	23
FORUM BIEN-ÊTRE LA ROCHELLE (centre social Le pertuis)	1			25
TOTAL RESTOS DU CŒUR	14		Présenter l'offre de services de la Cpam, prévention comprise, aux bénévoles et responsables d'agences	178
TOTAL	81			848

ANNEXE 3

LES NEWSLETTERS MENSUELLES

12 newsletters mensuelles et hors-série ont été réalisées et adressées à plus de 900 partenaires fédérés du département.

Cet outil de communication relaie principalement tout ou partie des mises à jour du site dédié aux partenaires.

Le contenu des newsletters reprend systématiquement les webinaires planifiés pour le mois suivant par le pôle Marketing, et peut être relayé par les partenaires via leurs réseaux sociaux, ou par mails à l'occasion notamment de la rentrée des étudiants, ou d'évènements ciblés.

Les supports mis à disposition des partenaires par la caisse nationale sont transposés à l'offre de mise en ligne locale.

Les newsletters sont accessibles sur le site « Votre espace partenaires Cpam 17 » dans la rubrique Communication.

Extrait Newsletter hors-série AOÛT 2022

Extrait Newsletter SEPTEMBRE 2022

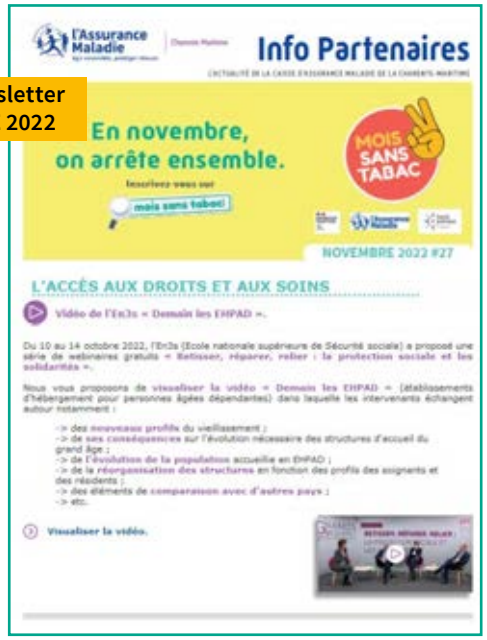

Extrait Newsletter NOVEMBRE 2022

Extrait Newsletter DÉCEMBRE 2022

ANNEXE 4

EXEMPLE DE DÉPLOIEMENT TERRAIN AVEC L'ASSOCIATION L'ESCALE À LA ROCHELLE

Pour l'année 2022, **1 366 personnes ont bénéficié des services de l'Escale** (entrée et sortie) dans le cadre de l'accompagnement aux droits et aux soins, en partenariat conventionné avec la Cpam.

Au 31 décembre 2022, 767 personnes étaient domiciliées à l'Escale.

Sur l'ensemble des domiciliés, **545 personnes ont des droits à jour** (régime obligatoire et complémentaire), soit 71 % :

- 97 bénéficient de l'Aide médicale d'Etat (AME), soit 17,8 % ;
- 35 bénéficient de la Complémentaire santé solidaire avec participation (C2SP), soit 6,5 % ;
- 105 bénéficient d'une mutuelle, soit 19,3 % ;
- 300 bénéficient de la Complémentaire santé solidaire sans participation (C2S), soit 55 % ;
- 7 personnes ont émis un refus de Complémentaire santé solidaire, soit 1,2 % ;
- 1 personne a émis un refus d'Aide médicale d'Etat, soit 0,2 %.

DÉTAIL DES DROITS À JOUR

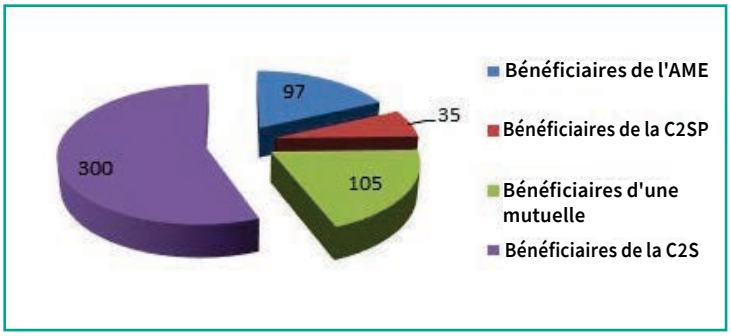

DROITS OUVERTS OU NON - RÉGIME OBLIGATOIRE SANS MUTUELLE

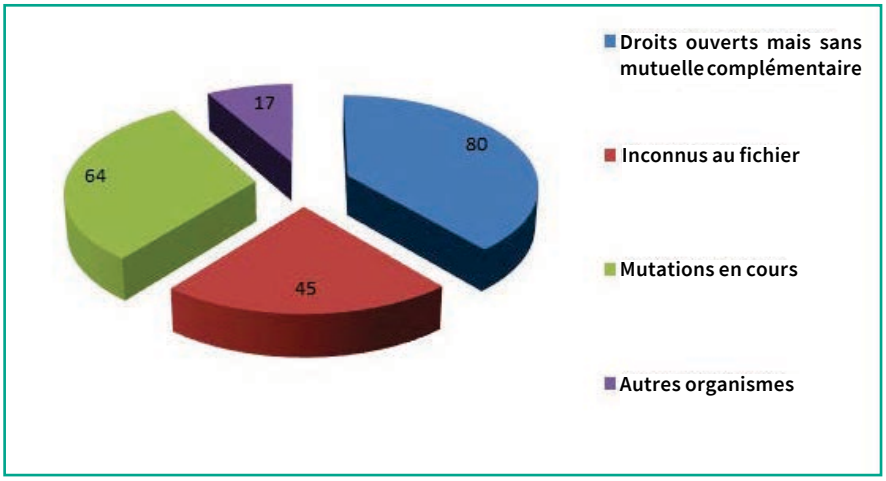

- 80 bénéficiaires ont des droits ouverts à la Cpam mais sans mutuelle complémentaire, soit 10,50 % ;
- 16 bénéficiaires n'ont pas procédé à leur renouvellement d'AME, soit 2,10 % ;
- 45 bénéficiaires sont inconnus de notre fichier, soit 5,90 % dont 16 au dernier trimestre 2022 (ils pourraient éventuellement bénéficier de l'AME après les 3 mois de résidence) ;
- 64 bénéficiaires sont en cours de mutation, soit 8,30 % ;
- 17 bénéficiaires sont dans des organismes autres que la Cpam, soit 2,20 %.

COMPARATIF DES DONNÉES 2019 - 2020 - 2021 - 2022

MOTIFS	2019	2020	2021	2022
Nombre de domiciliés	581	602	676	767
Assurés non trouvés au fichier Cpam	47	51	45	45
Accords Complémentaire santé solidaire	312	303	338	335
Mutations en cours	40	41	34	64
Refus CMUC* / ACS / AME	2	3	2	8
AME	48	44	77	97
Autres organismes	7	19	15	17
Pas de Complémentaire santé solidaire / AME	61	65	78	96
Mutuelle	64	76	87	105

** La CMUC a été remplacée fin 2019 par la Complémentaire santé solidaire.*

ANALYSE

Depuis la convention cosignée en 2014 et le suivi trimestriel réalisé à partir de 2016, on observe maintenant une stabilité (par rapport aux années précédentes) du nombre d'assurés présentant des droits à jour (régime obligatoire + complémentaire).

Le nombre de domiciliés est, quant à lui, en constante augmentation depuis 2019.

OBJECTIF POUR 2022

Garantir un taux de couverture sociale à plus de 80 %.

ACTIONS DÉPLOYÉES

• 45 courriers ont été envoyés à l'Escale pour remise en main propre : ces assurés pourraient bénéficier a priori d'une Aide médicale d'État.

• 96 courriers ont été envoyés aux assurés sans mutuelle pour les inciter à déposer une demande de Complémentaire santé solidaire.

CONCLUSION

En 2022, 94,1 % (93,3 % en 2021) des domiciliés ont leurs droits ouverts, dont 78,3 % bénéficient d'une complémentaire santé.

L'objectif fixé en 2022 a été atteint, il est reconduit pour 2023.

ANNEXE 5

EXEMPLES DE VISUELS DE POSTS ET MAILS TYPES DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION CIBLÉE VERS LES ÉTUDIANTS, PILOTÉE PAR LA CPAM ET RELAYÉE PAR LES PARTENAIRES.

LEXIQUE

ACS : Aide au paiement d'une complémentaire santé.
AFI : Aides financières.
ALD : Affection de longue durée.
AME : Aide médicale d'État.
ASE : Aide sociale à l'enfance.
ASS : Allocation spécifique de solidarité.
CAF : Caisse d'allocations familiales.
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et santé au travail.
CCAS : Centre communal d'action sociale.
CEJ : Contrat d'engagement jeune.
CES : Centre d'examens de santé.
CFA : Centre de formation des apprentis.
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale.
CLS : Contrats locaux de santé.
CMU C : Couverture maladie universelle complémentaire.
CNAM : Caisse nationale d'Assurance Maladie.
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie.
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé.
CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
C2S : Complémentaire santé solidaire.
EPS : Examen de prévention en santé.
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.
MISAS : Mission accompagnement santé.
Formation PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.
PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle.
PLANIR : Plan local d'accompagnement du non-recours, des incompréhensions et des ruptures.
RAPPEO : Réseau d'accompagnement psychologique pour les personnes endeuillées et orphelins.
SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation.
TI : Travailleurs indépendants.
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Votre espace partenaires ou sur ameli.fr

Brochure de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime

Direction du Service

Caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime – Mise en page : département Communication – crédits photos : Adobe stock et CPAM 17 – Juillet 2023

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime